



Projet de parc agrivoltaïque d'OSTEL

13 JUIN 2025 – Comité de projet

Les O. S. a r



01 Les comités de projet de la loi APER

02 Qui sommes-nous ?

03 Notre approche de l'agrivoltaïsme

04 Présentation du projet de Musigny

05 Etude environnementale et
paysagère

06 Synthèse



01

LES COMITES DE PROJET DE LA LOI APER

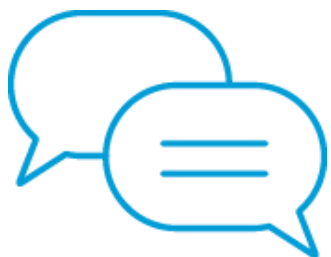


Les comités de projet de la loi APER

Le **décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER** assure, à partir du 24 juin 2024, « une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables »

Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet avant le dépôt du permis de construire.

Les membres conviés au comité de projet sont :



- Le **porteur de projet**,
- Un représentant de la **commune d'implantation**,
- Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
- Un représentant de **chaque commune limitrophe** de la commune d'implantation,
- La Préfète,
- Le Président du conseil départemental
- La Direction Départementale des Territoires,
- Le Président de la chambre d'agriculture,
- L'exploitant du projet.

Membres de droit

Membres invités

L'objectif du comité de projet est d'échanger et répondre aux questions sur le projet



02

QUI SOMMES-NOUS ?





Photosol en chiffres.

+15

ANNÉES
D'EXPÉRIENCE

49M€

CHIFFRE D'AFFAIRES



273

COLLABORATRICES
& COLLABORATEURS

87

INSTALLATIONS

1,1 GWc

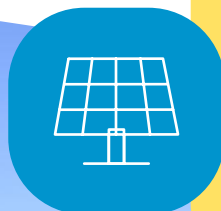
EN EXPLOITATION,
EN CONSTRUCTION &
PRÊTS À CONSTRUIRE

220 000

PERSONNES ALIMENTÉES
PAR NOTRE ÉNERGIE VERTE



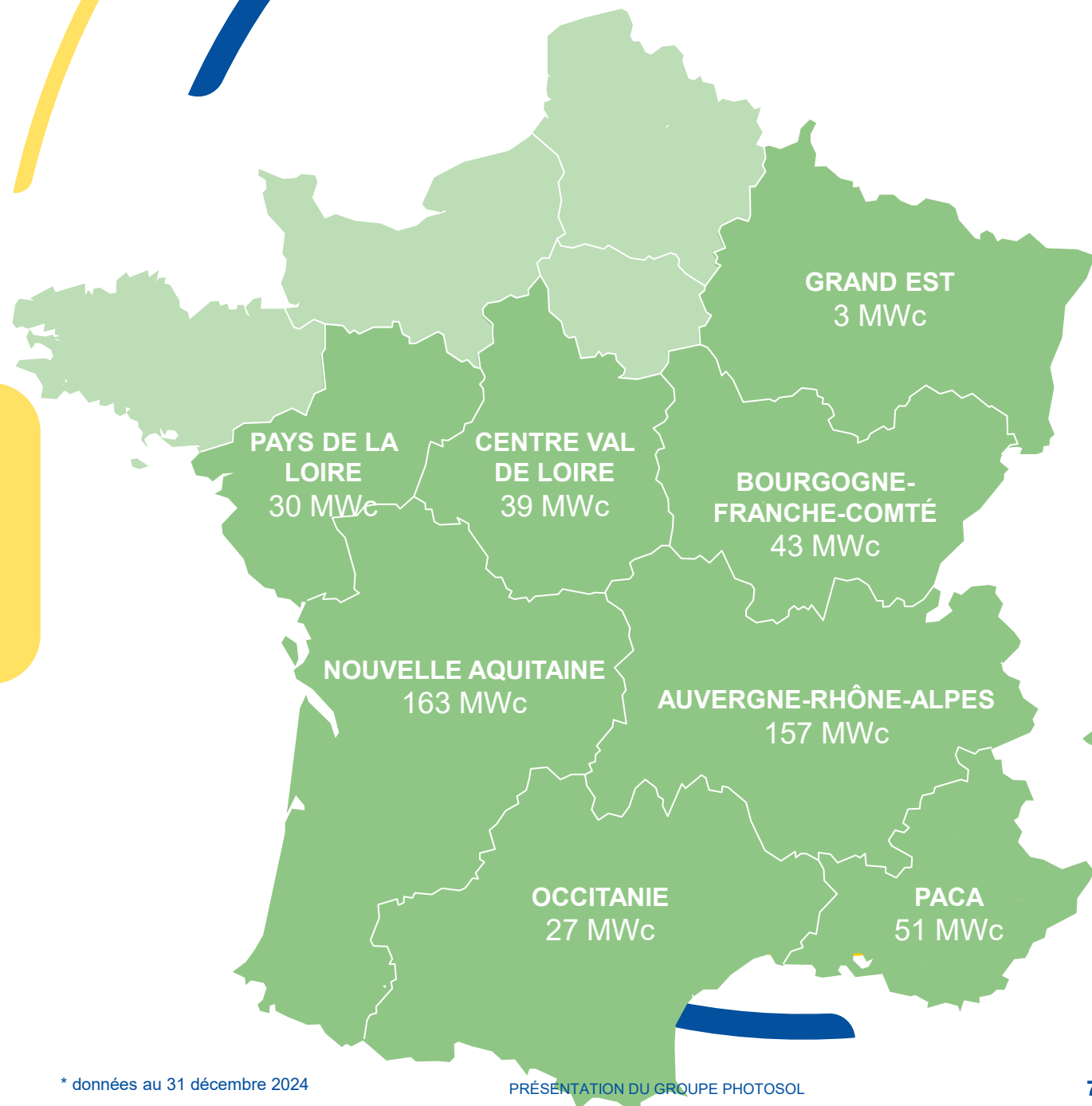
Un maillage énergétique sur le territoire.



513

MWc

en exploitation
en France

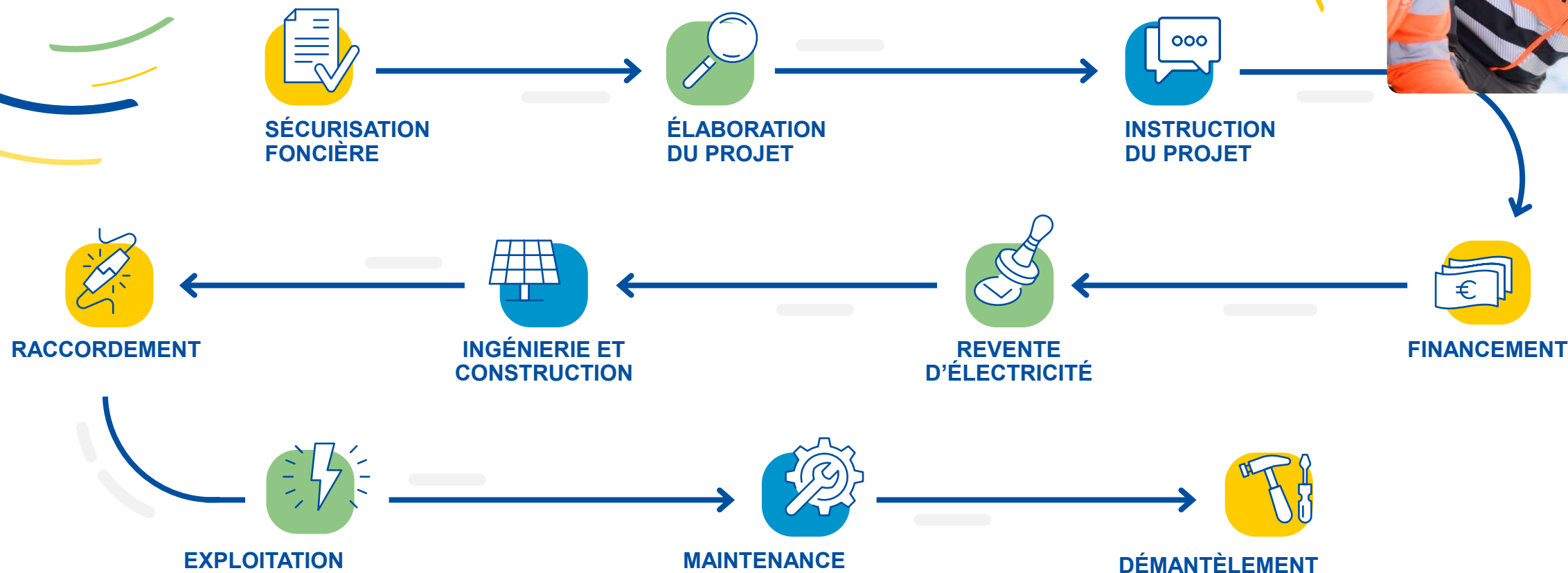


* données au 31 décembre 2024

PRÉSENTATION DU GROUPE PHOTOSOL

De multiples expertises.

Pour un accompagnement global à chaque étape du projet





03

NOTRE APPROCHE DE L'AGRIVOLTAÏSME



Un projet agrivoltaïque qui respecte les recommandations à toutes les échelles

- Au niveau national :
 - ✓ Respect de la loi APER et ses principes (maintien de la production agricole, réversibilité, services).
- Au niveau départemental :
 - ✓ Respect des attentes de la profession agricole portées par la chambre d'agriculture
- Au niveau de l'exploitation :
 - ✓ Adaptation à la production et aux contraintes liées à l'itinéraire technique de l'exploitant.

LA DÉFINITION DE L' AGRIVOLTAÏSME

L'installation photovoltaïque doit rendre au moins l'un des 4 services suivants :

- **amélioration du potentiel** et de l'impact agronomique ;
- adaptation au **changement climatique** ;
- **protection** contre les aléas ;
- amélioration du **bien-être** animal.

L'installation photovoltaïque doit également être réversible et doit permettre à la production agricole d'être l'activité principale.

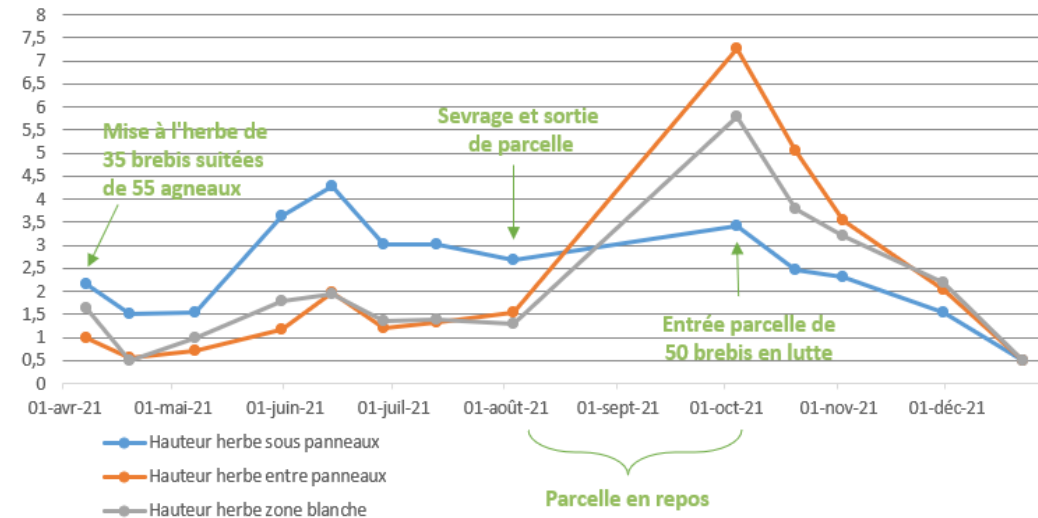


Les études de l'INRAE sur la pousse de l'herbe sous les panneaux

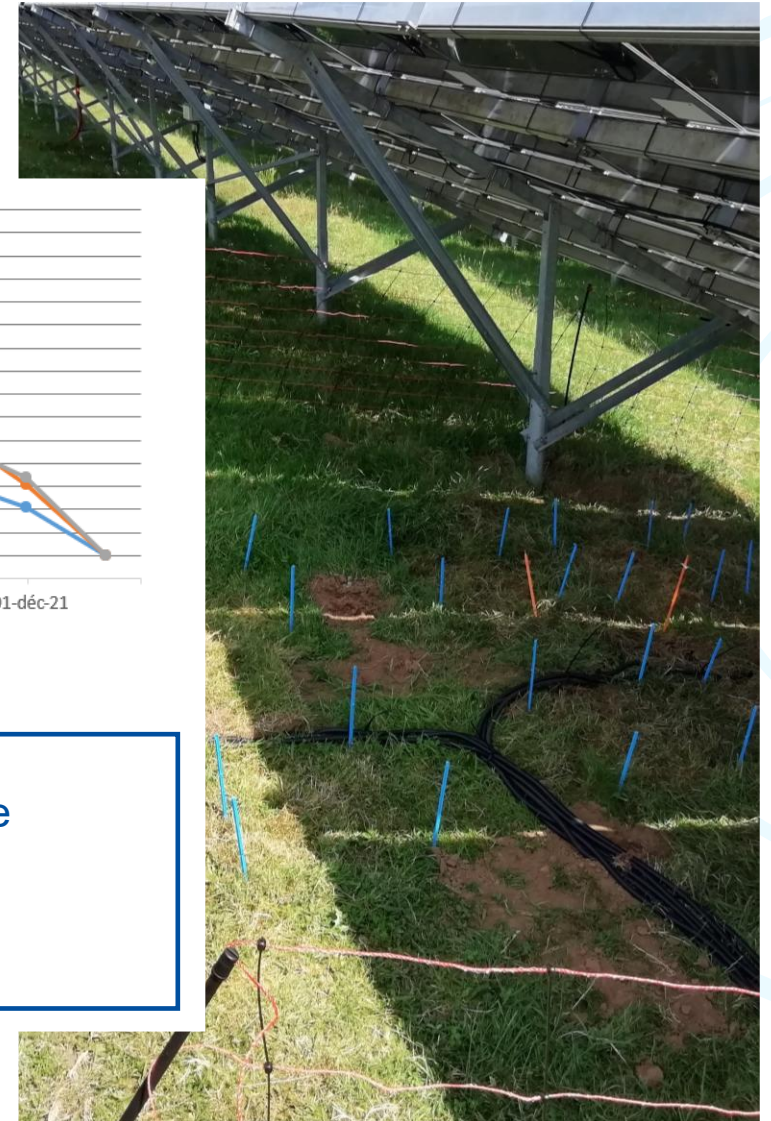
INRAE



2 parcs agriPV : Braize (03)-JPEE
et à Marmanhac (15) - Photosol,
depuis 2020



- ✓ Production de biomasse équivalente sur l'année
 - ✓ Effet protection en période sécheresse
 - ✓ Pousse de l'herbe plus régulière



Le poids des agneaux sous les panneaux

Suivi de deux lots d'agneaux dans la Nièvre, en parc photovoltaïque et sur terrain à nu (témoin) : mis à l'herbe et sevrés aux mêmes dates et âges, et chargements identiques

- ✓ + 3 kg de poids vif pour les agneaux élevés sous panneaux entre l'agnelage et le sevrage, en 2021 sur année humide
 - ✓ + 5kg en 2023 sur année sèche
- ✓ 3,6% de mortalité des agneaux contre 12,7% sur témoin

Lot	Date pesée sevrage	Age à la pesée	Poids au sevrage	GMQ mise à l'herbe - sevrage	Chargement
Témoin	06/08/21	131 jours	27,4 kg	172 g / j	4,5 brebis suitées de 7 agx par ha
Sous panneaux		130 jours	30,3 kg	198 g / j	
Sous panneaux	12/08/22	133 jours	30,7 kg	202 g / j	
Témoin	18/07/23	117 jours	24,2 kg	165 g / j	
Sous panneaux		118 jours	29,1 kg	206 g / j	



04

PRÉSENTATION DU PROJET D'OSTEL



La localisation et les principales caractéristiques du projet



Localisation
**Hauts-de-
France : Aisne**



Surface à
l'étude
36 ha
Surface
clôturée
32,7 ha



Nature
Friche agricole



Projet
agricole
Ovin



Urbanisme
RNU



Puissance
20 MWc

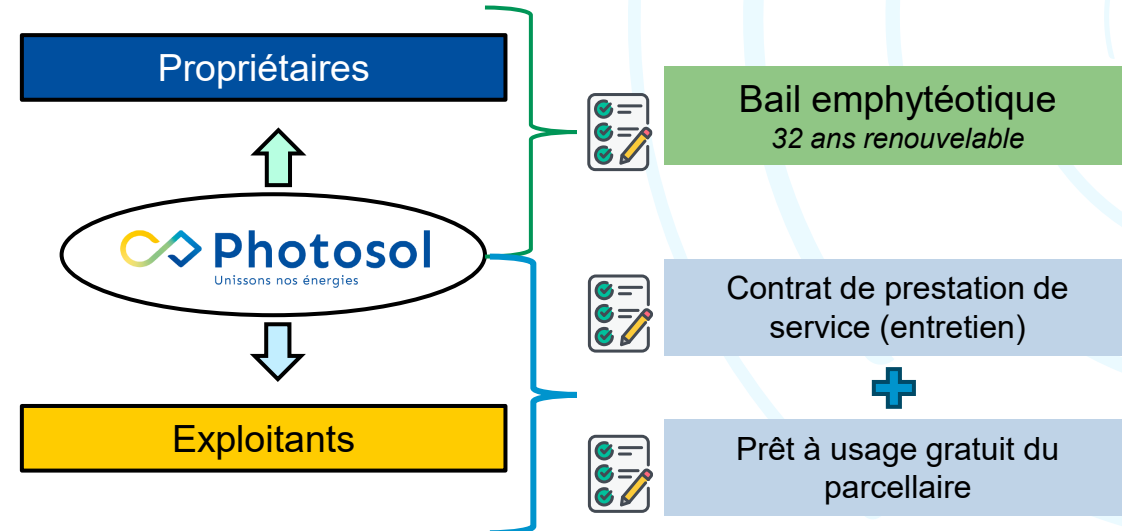


Cout prévisionnel
du projet
15 M



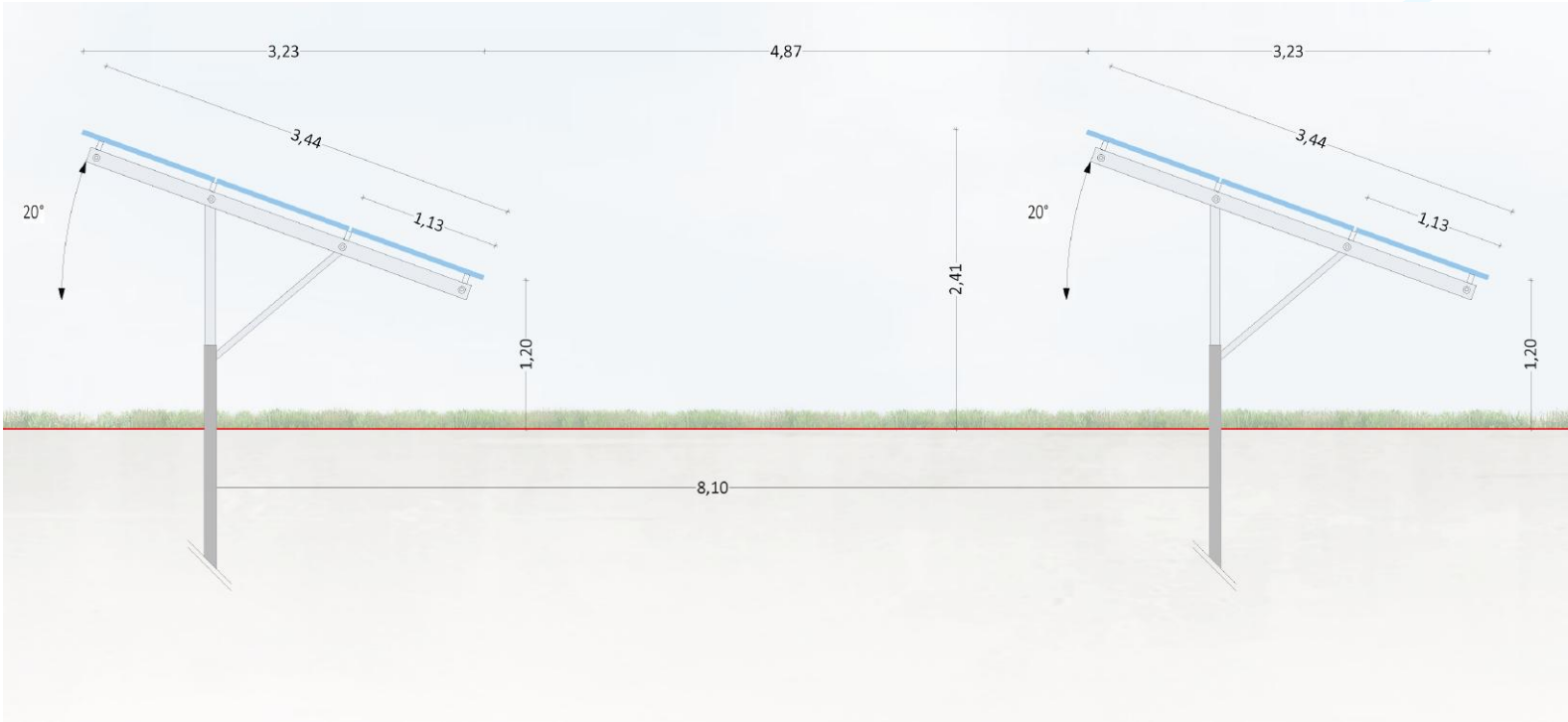
Un parc agrivoltaïque s'inscrivant dans un développement d'exploitation

- Objectif du projet agrivoltaïque : Un projet de développement d'exploitation et de l'atelier ovin
- Exploitation d'Alexandre Wagnier
- Projet agricole envisagé :
 - Production ovin viande
 - Pâturage tournant en zones délimité en clôtures mobiles pour l'atelier ovin
- Etude du projet en cours :
 - EPA et étude technico-économique (Chambre d'Agriculture de l'Aisne)
 - Étude de sol (Chambre d'Agriculture de l'Aisne)
 - Etude d'impact environnementale (Tauw)



Une technologie et un écartement entre les panneaux adaptés aux besoins d'une exploitation ovine

- ✓ Écartement entre les rangées : 4,9 m
- ✓ Point bas : 1,2 m minimum
- ✓ Taux de couverture : 39%



Commune d'Ostel (02370)				
Section	Parcelle	ha	a	ca
A	4	0	18	80
A	5	0	09	70
A	6	0	31	90
A	11	0	26	60
A	13	0	84	80
A	33	0	49	80
A	34	0	06	70
A	36	0	06	30
A	215	10	20	20
A	475	6	08	01
SURFACE TOTALE		18	62	81

Commune d'Ostel (02370)				
Section	Parcelle	ha	a	ca
A	458	0	49	31
A	473	7	93	89
A	132	0	13	70
SURFACE TOTALE		8	56	90

Commune d'Ostel (02370)				
Section	Parcelle	ha	a	ca
A	474	8	66	48
SURFACE TOTALE		8	66	48



Le résultat des analyses agro-pédologiques

2 zones distinctes

PH basique (8)

Faible teneur en MO (2 g/kg)

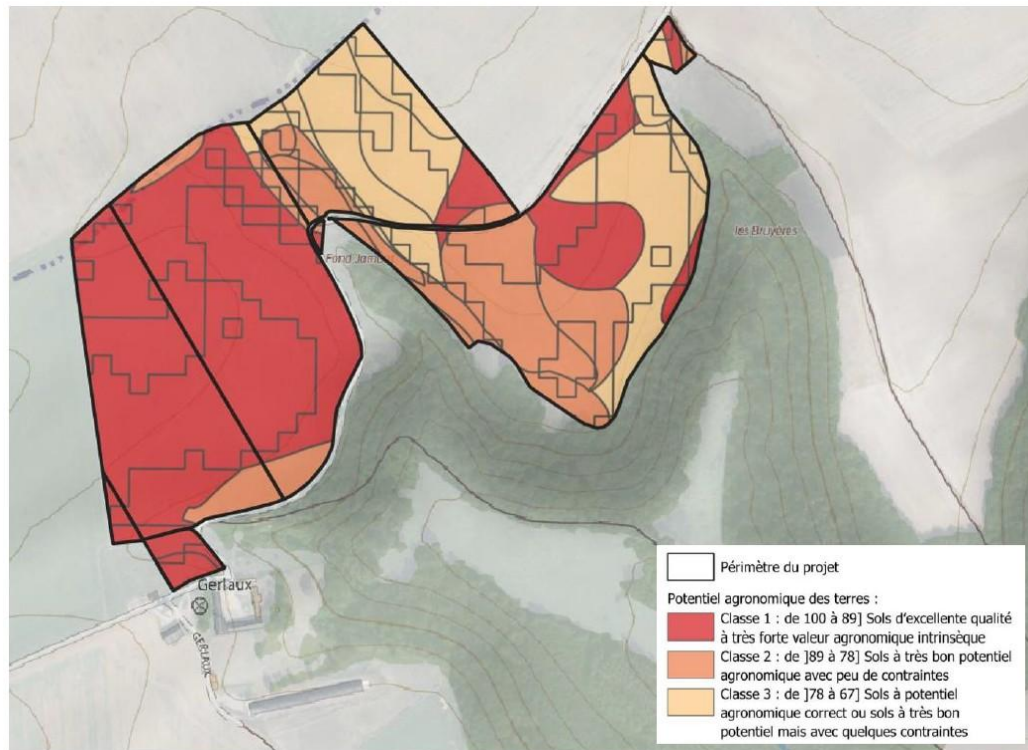


Figure 8 : Cartographie du potentiel agronomique selon la méthodologie Chambre d'agriculture de l'Aisne

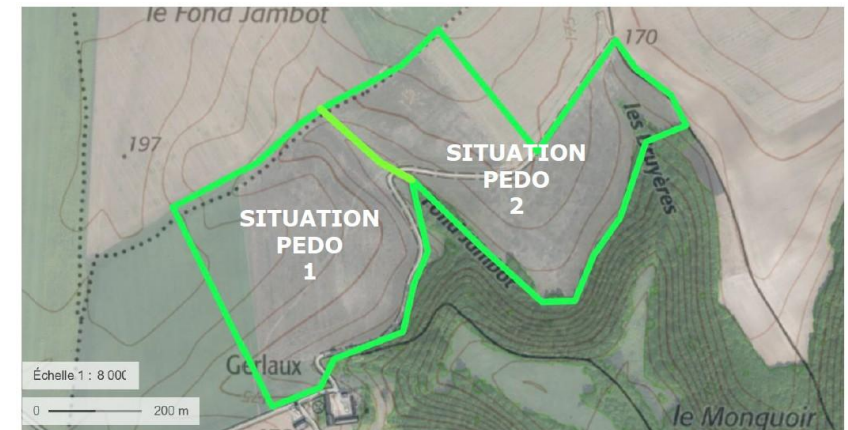


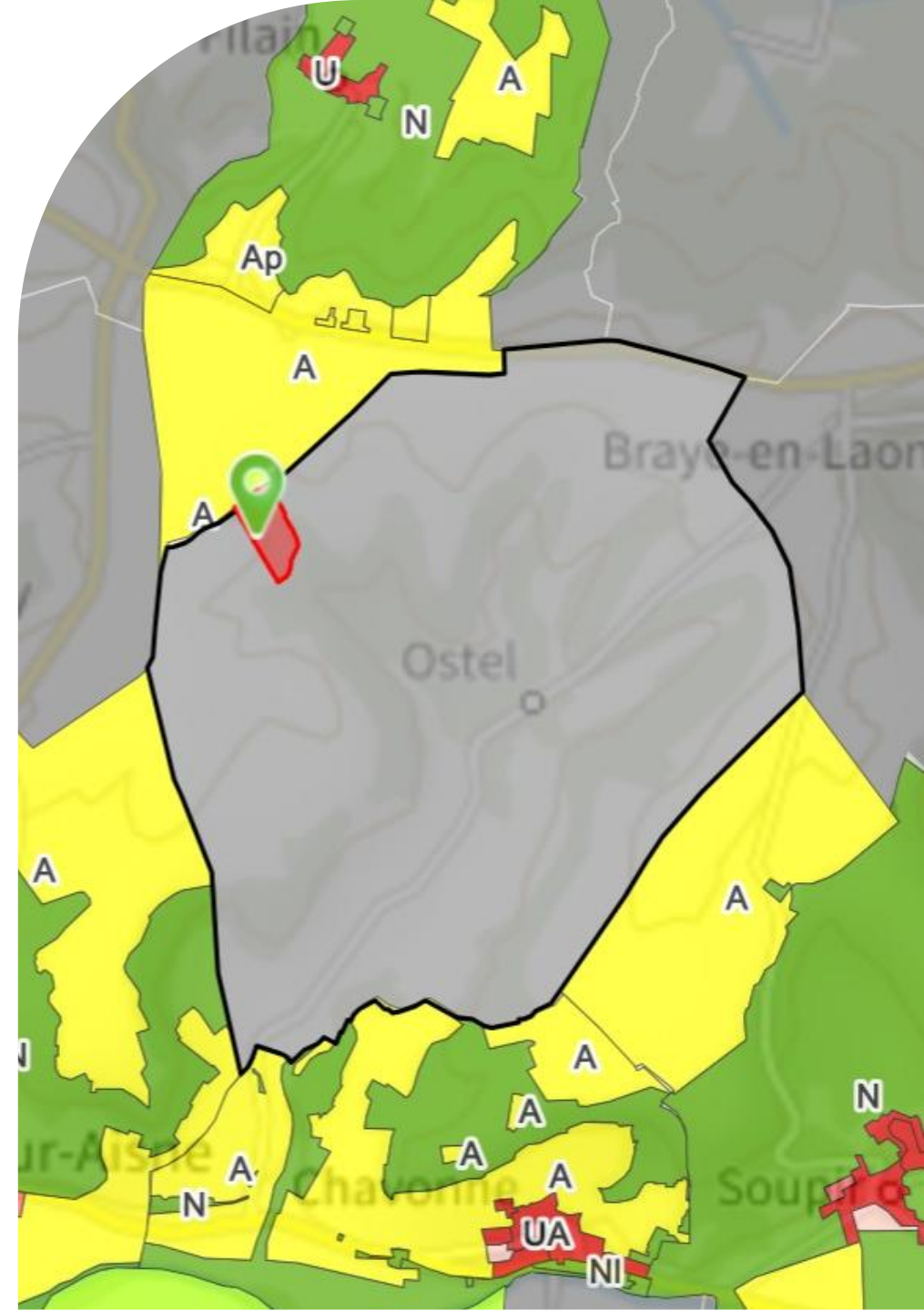
Figure 6 : Localisation des situations pédologiques décrites / zone d'études signalée par pourtour vert

Un projet compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur

Zonage urbanisme en vigueur : **RNU sur la commune d'Ostel**



Zone agricole : Le projet doit être compatible avec l'activité agricole, pastorale ou forestière





05

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS



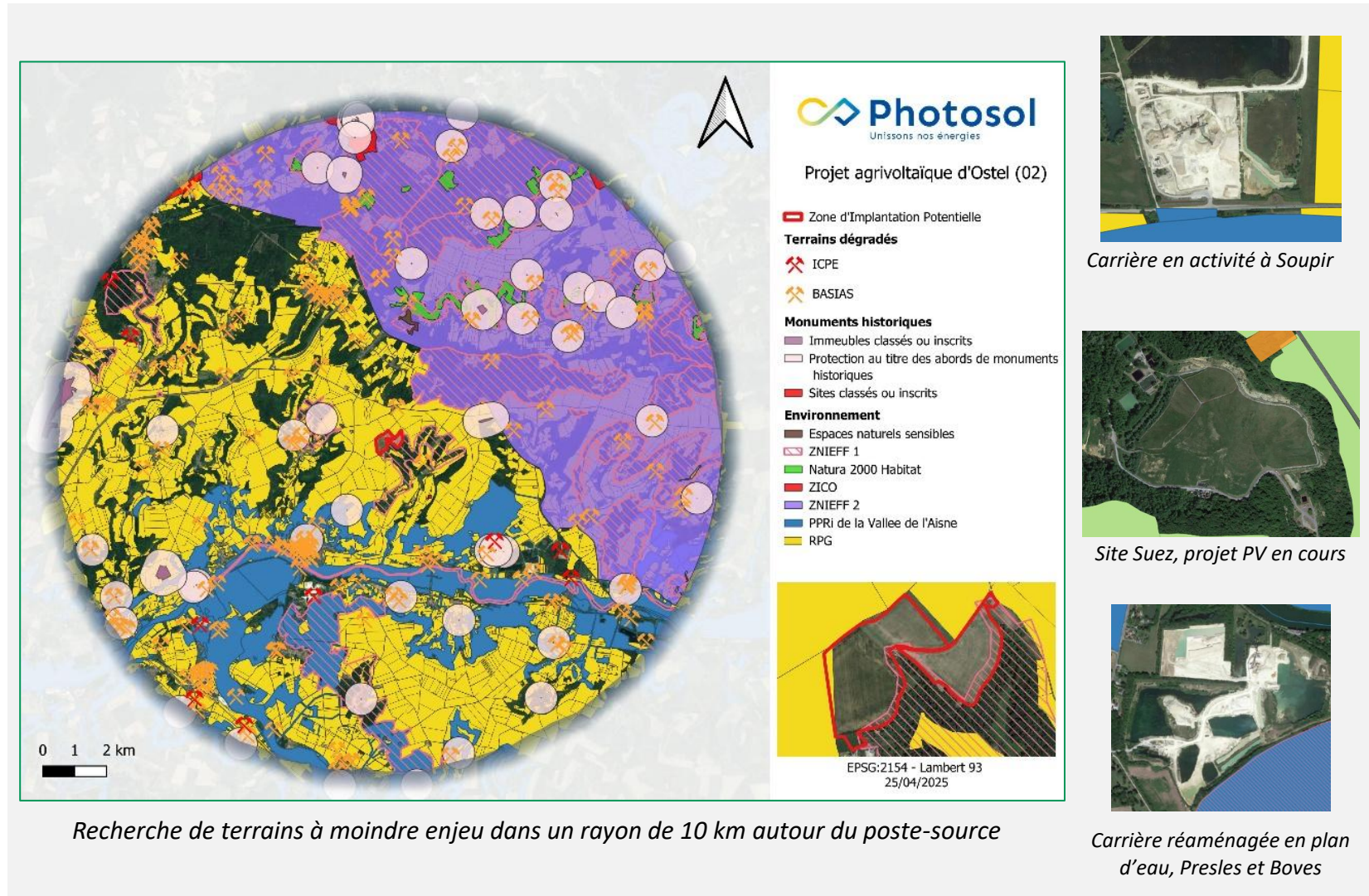
La justification du choix du site d'Ostel

Critères environnementaux et énergétiques :

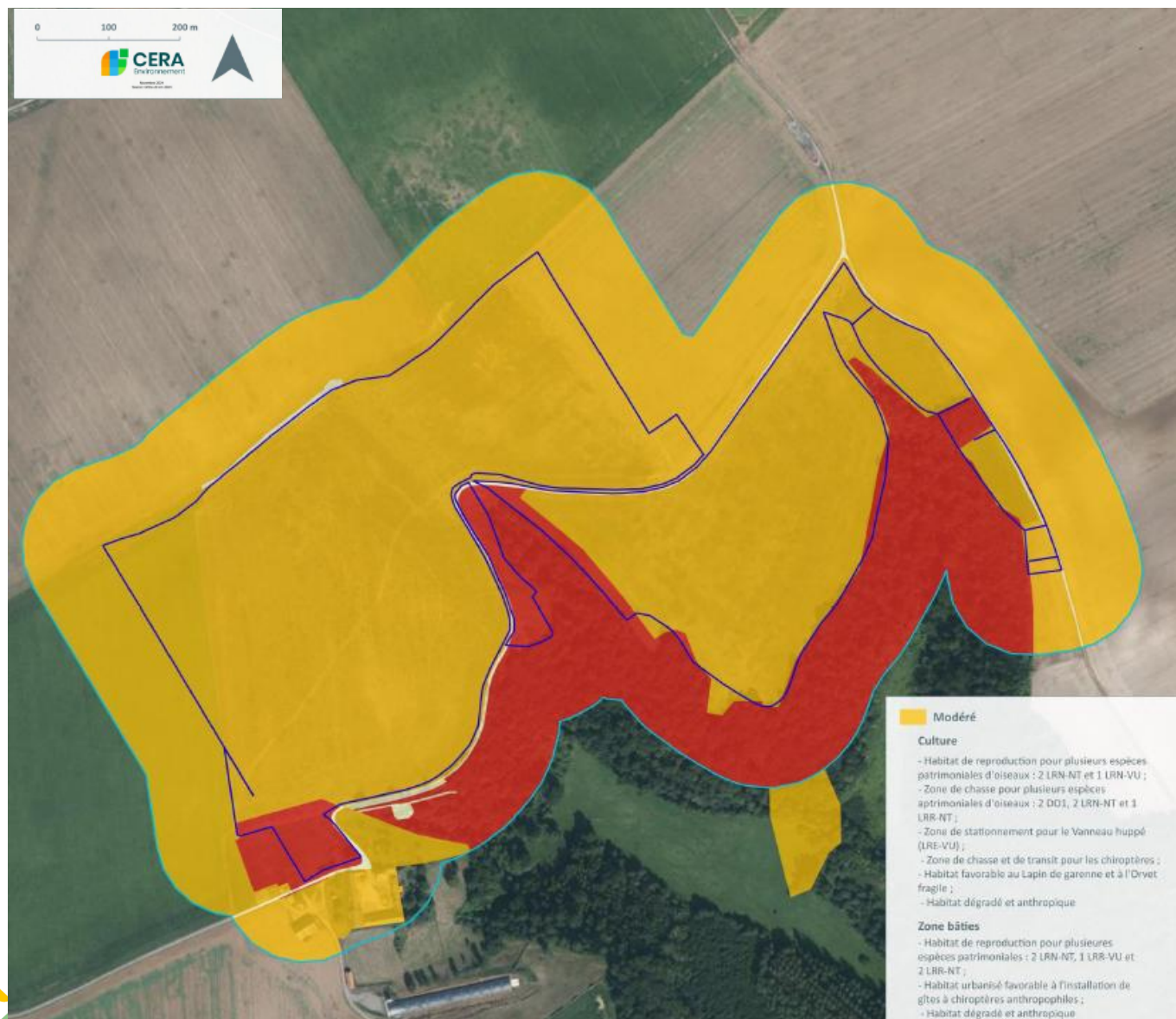
- Une ressource solaire suffisante
- Une superficie exploitable suffisante
- Une topographie favorable
- Un site facile d'accès
- La possibilité d'un raccordement au réseau électrique
- L'absence de sensibilité écologique ou paysagère forte
- Un site à l'étude ne se situant pas dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou technologiques (PPRT)

Critères agricoles :

- Une pratique agricole compatible avec la mise en place d'un projet agrivoltaïque
- Des terres à faible potentiel agronomique
- Un terrain adapté à la mise en place d'un projet agrivoltaïque
- Une installation qui permettrait de pérenniser une exploitation agricole



Le volet naturel de l'étude d'impact



Aires d'études

 Aire d'étude immédiate (ZIP)

 Aire d'étude rapprochée (ZIP + 100 m)

Enjeux

 Très fort

/

 Fort

Zone boisée

- Habitat de reproduction pour plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux : 1 DO1, 1 LRN-VU, 1 LRN-NT, 1 LRR-VU et 1 LRR-NT
- Zone importante de chasse et de transit pour les chiroptères ;
- Présence potentielle de gîtes arboricoles pour les chiroptères ;
- Présence d'1 espèce patrimoniale de flore

 Assez fort

/

 Modéré

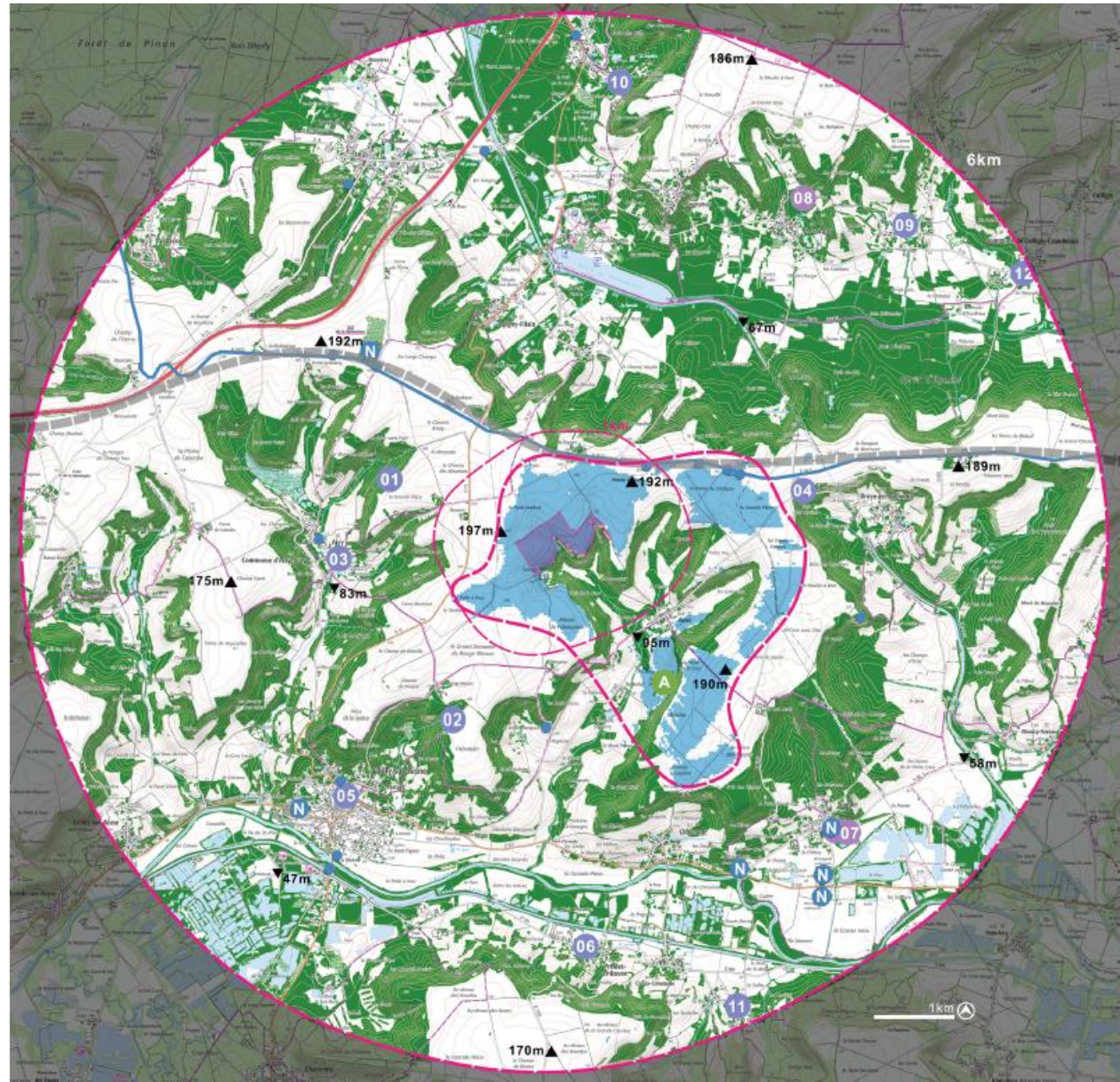
Friche

- Habitat de reproduction pour plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux : 3 LRN-VU, 2 LRN-NT et 1 LRR-VU ;
- Zone de chasse pour plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux : 2 DO1, 2 LRN-NT et 1 LRR-NT ;
- Zone de stationnement pour le Vanneau huppé (LRE-VU) ;
- Zone de chasse et de transit pour les chiroptères ;
- Habitat favorable au Lapin de garenne et à l'Orvet fragile ;
- Habitats communs hébergeant 3 espèces patrimoniales de flore

Mare forestière et prairie humide

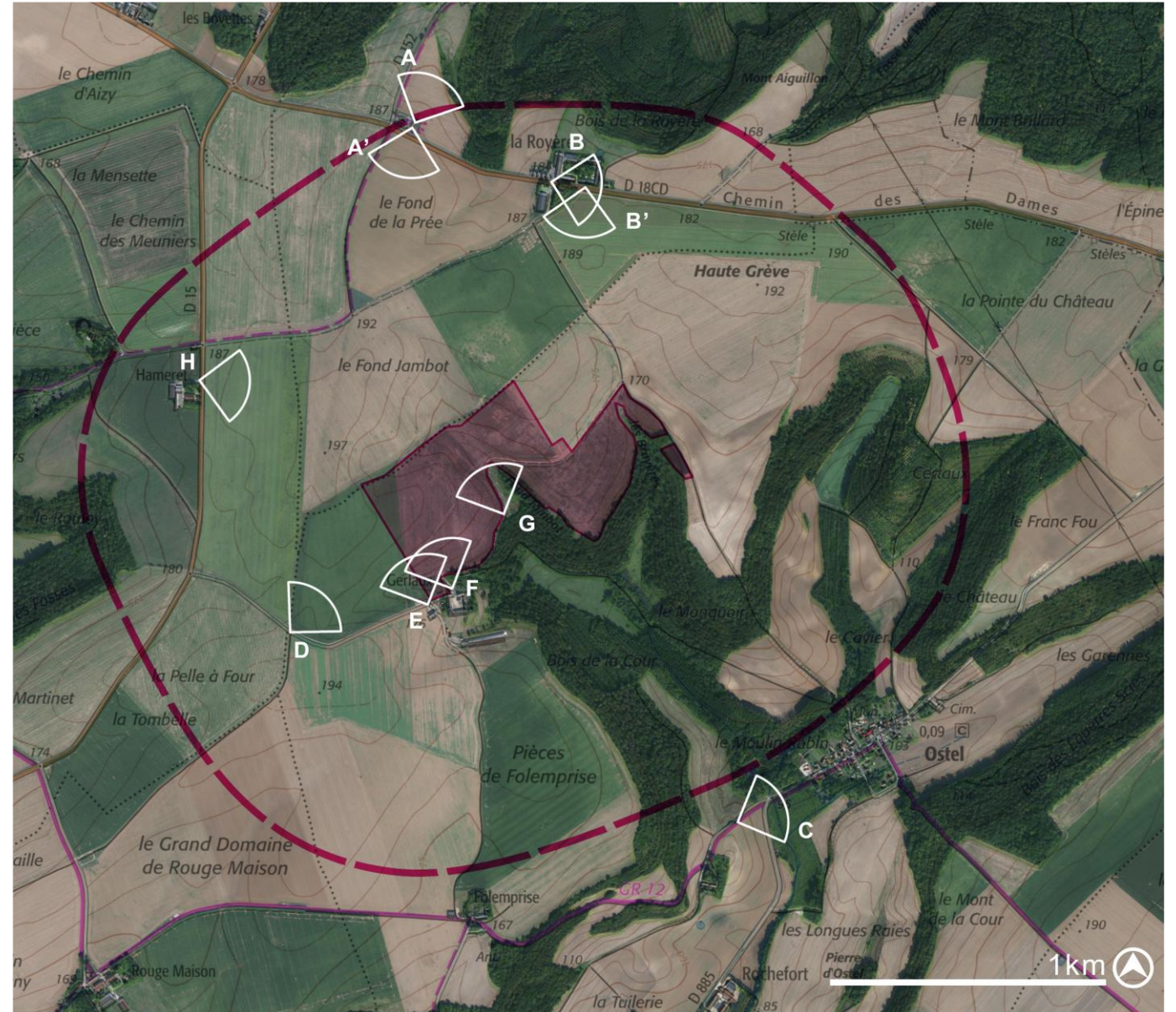
Habitat favorable à la Grenouille rousse et à la Grenouille agile

- | | |
|---|--|
|  | ZIP (zone d'implantation potentielle) |
|  | Limite d'aire d'étude immédiate (1km) |
|  | Limite d'aire d'étude rapprochée |
|  | Limite d'aire d'étude éloignée (6km) |
|  | Ligne de crête (gris) et Chemin des Dames (bleu) |
|  | Points hauts et bas (en fonction de l'orientation du triangle) |
|  | Boisements |
|  | Site classé de la pierre d'Ostel |
|  | Monument historique |
|  | Nécropole |
|  | Zone de visibilité potentielle issue de la ZIV |



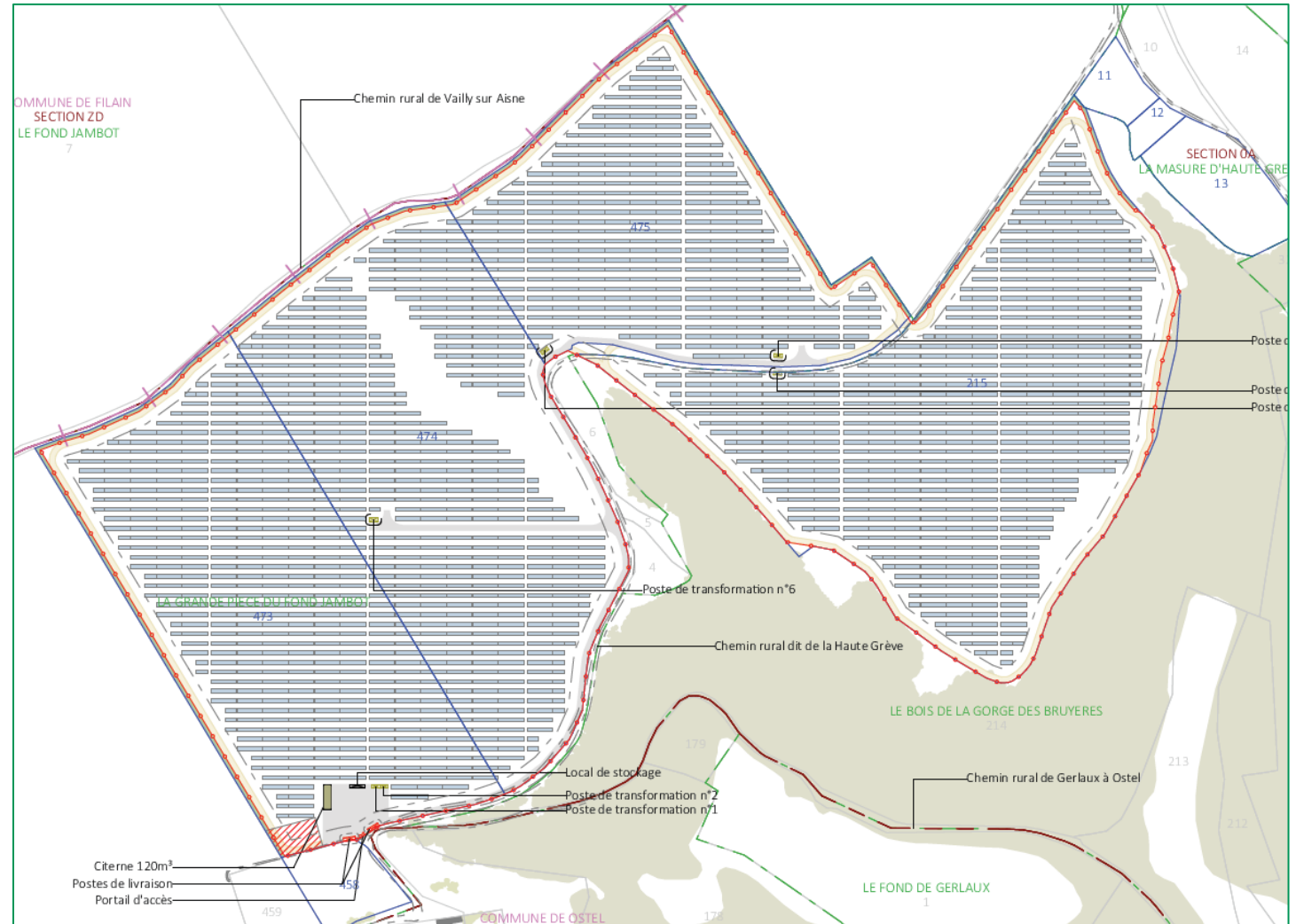
Le paysage éloigné et proche

- **Aucune visibilité depuis les monuments historiques.**
- Sensibilité visuelle forte sur les lieux d'habitations à proximité du projet (Ferme des Gerlaux).
- Sensibilité visuelle très faible à faible depuis les communes aux alentours.



Une implantation adaptée aux études et au projet agricole

- **Surface clôturée** : 32,7 ha
- **Surface de panneaux** : 8,6 ha
- **Puissance estimée** : 20 MWc
- **Production annuelle** : 23 GWh / an
- Équivalent en consommation de 10 450 personnes
- **Aménagements** : 1 poste de livraison, 6 postes de transformation, 1 citerne, 1 local technique.
- **Aménagements agricoles** :
 - bâtiment
 - parc de contention
 - abreuvoirs
 - réensemencement
 - adduction d'eau



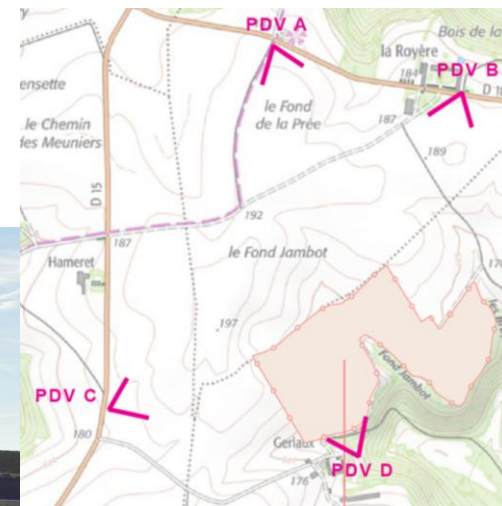
L'intégration paysagère : les photomontages



État projeté – point de vue A : Route Départementale n°18CD



État projeté – point de vue B : Route Départementale n°18CD



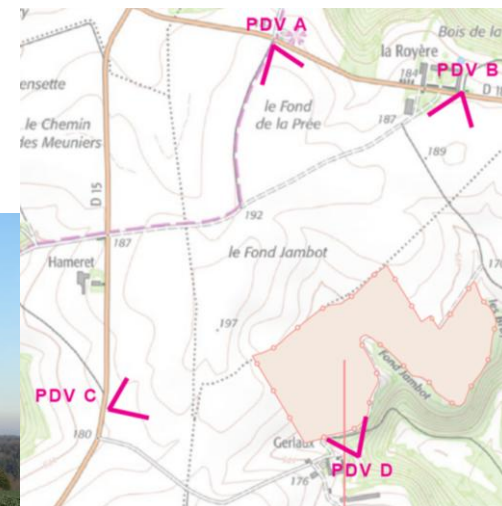
L'intégration paysagère : les photomontages



État projeté – point de vue C : vue de La Pelle à Four



État projeté – point de vue D : vue depuis la ferme des Gerlaux



Un projet mené en concertation avec le territoire

Une concertation sur-mesure :

- Le respect d'une charte interne de concertation
- Un objectif poursuivi : la meilleure intégration du projet dans un territoire et le partage d'information avec les acteurs

Les avancées du projet:

- Multiples échanges avec la commune depuis le 12 décembre 2023, date de la première présentation à Monsieur le Maire
- Communication à destination du conseil départemental et de la communauté de communes
- Rencontre du conseil municipal le 13 juin 2025
- Organisation d'un comité de projet le 13 juin 2025

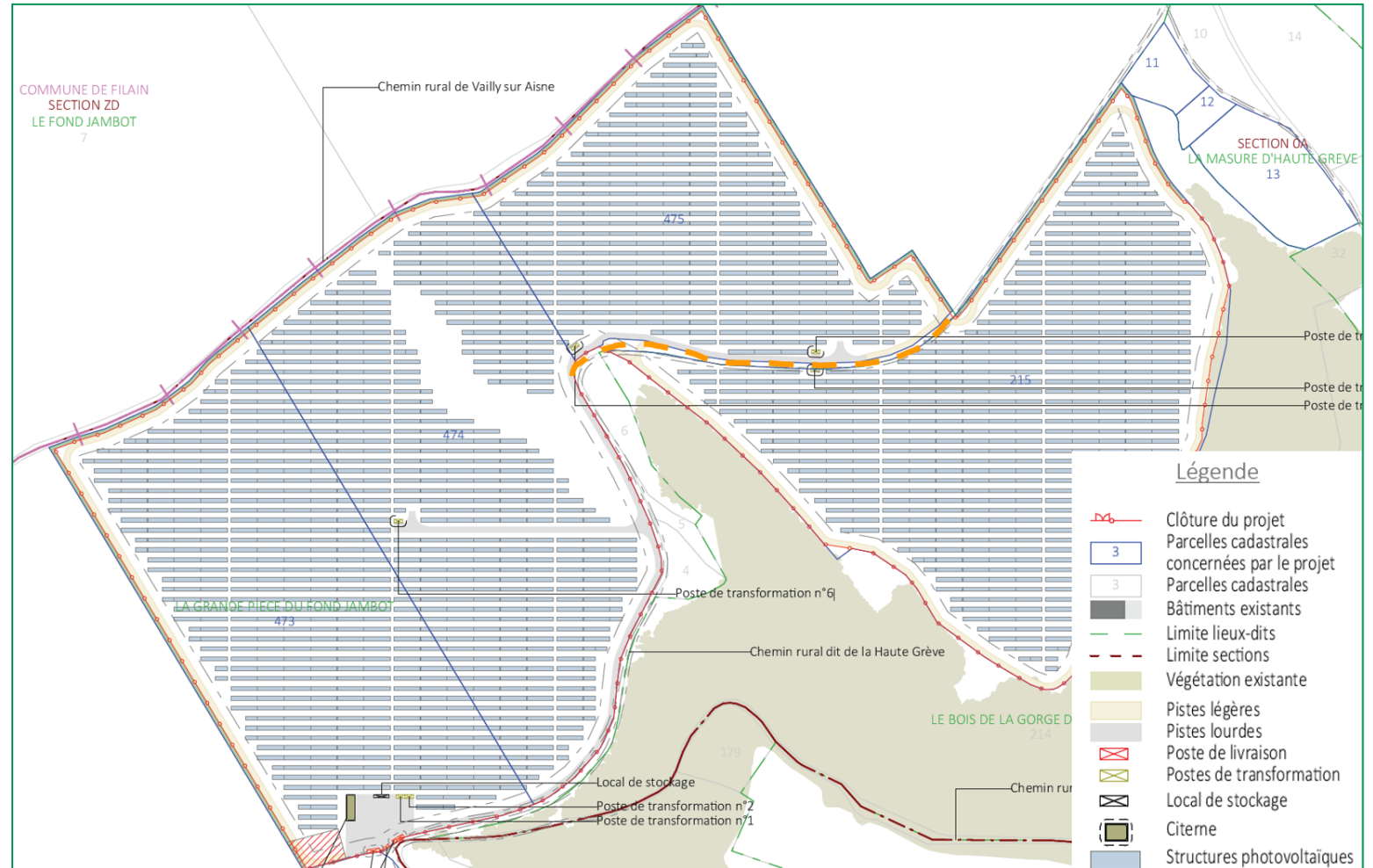
Actions à venir :

- Poursuite du dialogue avec les acteurs du territoire
- Organisation d'une enquête publique par les services de l'Etat
- Possibilité de mise en place d'événements pédagogiques à destination de la population
- Communication autour de la mise en place du financement participatif



Le chemin rural

- Longueur de 256 mètres linéaires concernés
- Solution proposée : convention de passage ou d'entretien du chemin rural, actée par une délibération du CM
- Le chemin rural resterait accessible de part et d'autre du projet.



06

SYNTHESE



L'estimation des retombées fiscales

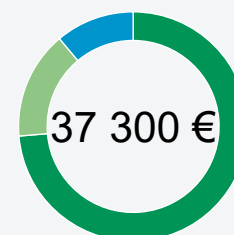
- **Les taxes locales (CET, TF, IFER) versées par Photosol aux collectivités locales s'élèveraient à environ 66 000 € par an** selon les taxes actuelles et pour un projet d'une puissance d'environ 20 MWc.
- Régime de fiscalité d'Ostel : FPZ – fiscalité professionnelle de zone.
- Versement d'une taxe d'aménagement à la / aux collectivité(s) bénéficiaire(s)
- **Mise en place d'un financement participatif**

ESTIMATION DE LA RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES POUR UNE PUISSANCE INSTALLÉE DE 20 MWc

Communauté de communes du Val de l'Aisne



Commune d'Ostel



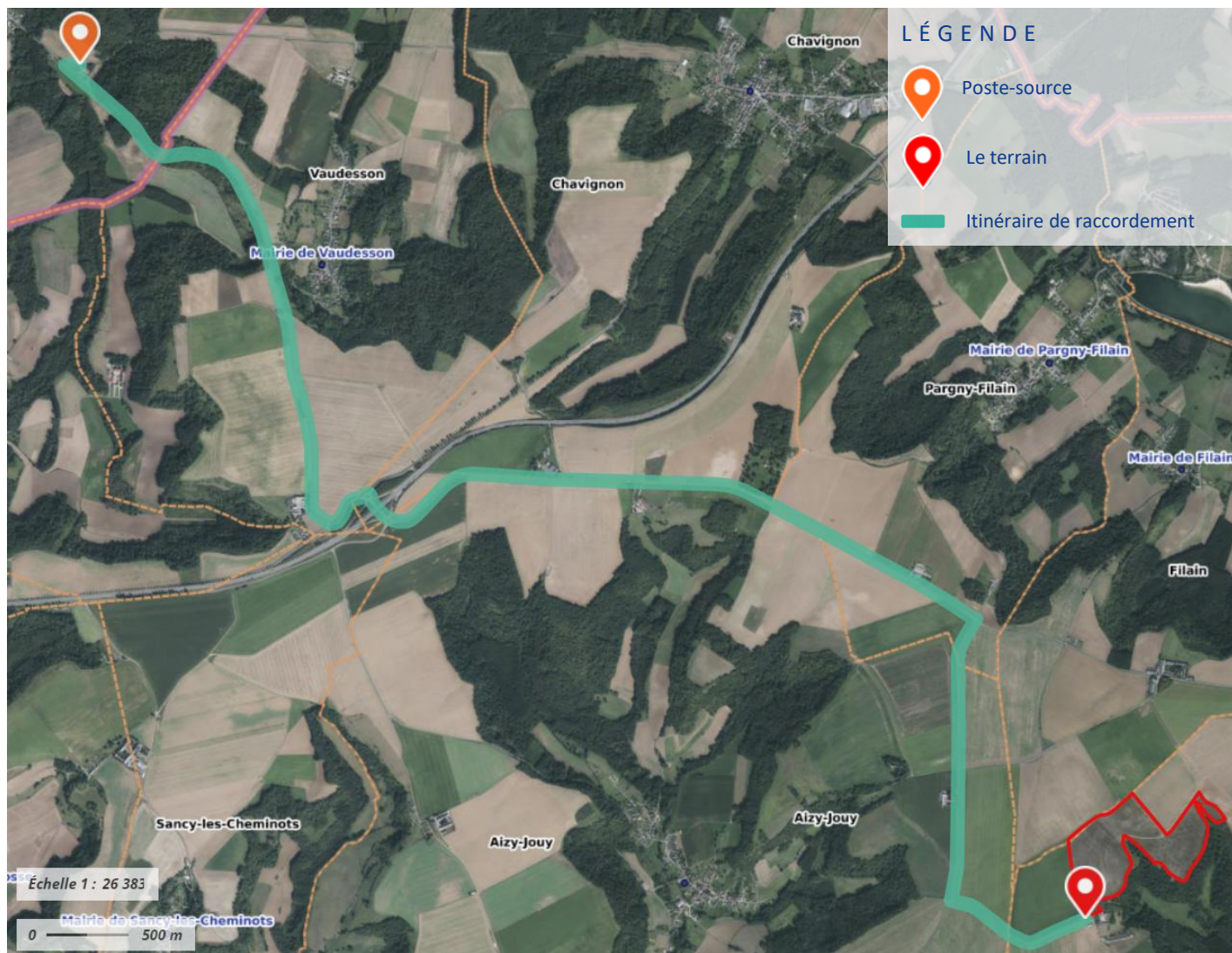
Département de l'Aisne



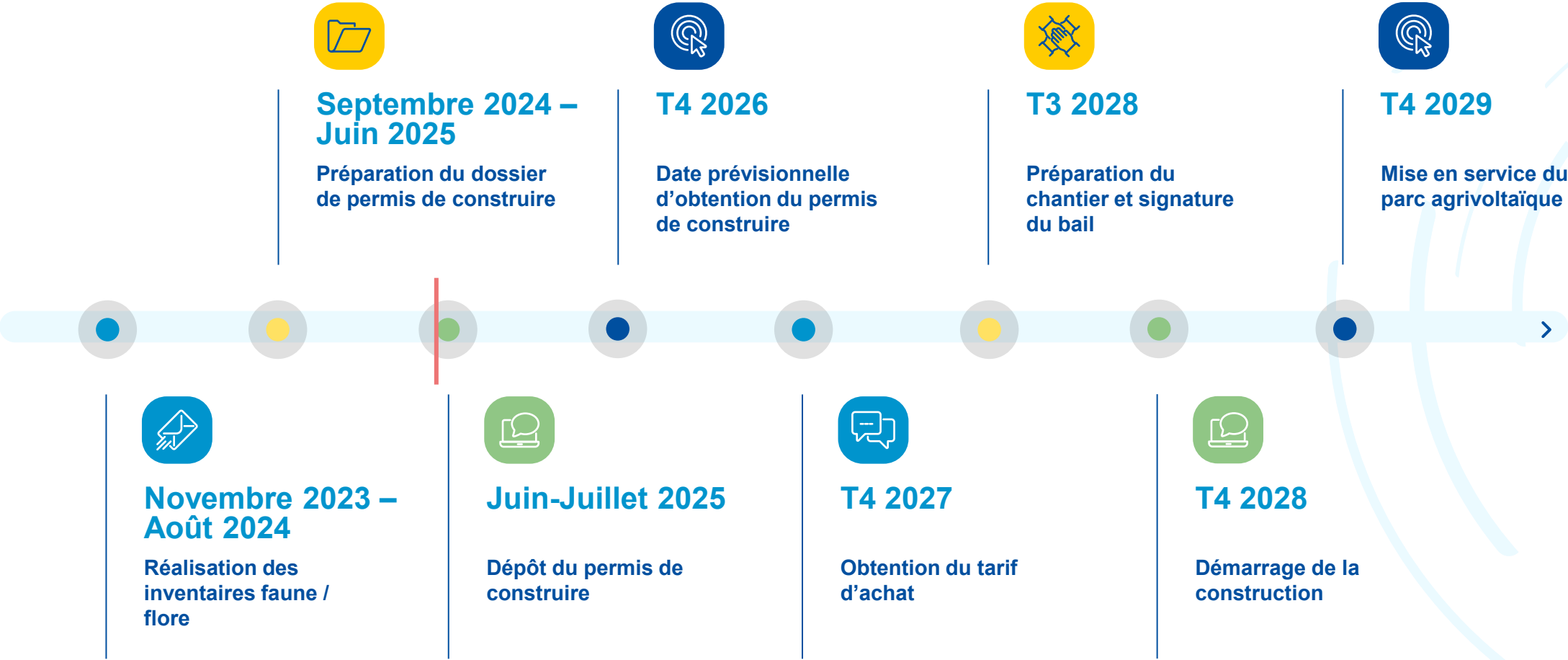
■ TAXE FONCIÈRE ■ CET ■ IFER

L'hypothèse de raccordement

- Poste-source le plus proche : Pinon
- Distance de raccordement : 10,5 km
- Puissance d'injection prévue : env. 15 MVA



Le planning prévisionnel du projet



Synthèse



Un projet en compatibilité avec les documents d'urbanisme, sur **un terrain agricole**.



Un **projet agricole** permettant de pérenniser l'exploitation de M. Wagnier



Des **retombées économiques** pour la commune d'Ostel, **la communauté de communes et le Département** sur toute la durée de vie du projet.



20 MWc installés, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de près de **10 000 personnes**.



Un projet agrivoltaïque qui **respecte la synergie entre production agricole et production énergétique**.



Des questions ?
Contactez-nous
Concertation-projets@photosol.fr

